

Prime de soutien aux secteurs économiques lourdement impactés par l'annulation du Carnaval 2022 suite aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19

Formulaire de demande

Règlement communal arrêté par le Conseil Communal du 17 février 2022

- Il s'agit d'une aide complémentaire aux primes et aides éventuelles prises par les gouvernements wallon et fédéral.
- Seule une entreprise ou une personne physique exerçant son activité principale sur l'entité de Binche peut prétendre à cette indemnisation.
- Seul un commerce indépendant caractérisé par l'existence d'une vitrine située à front de rue sur le domaine public est éligible
- L'administration communale se réserve le droit de vérifier les informations transmises et de demander des preuves justificatives supplémentaires, le cas échéant.
- Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Conditions d'éligibilité (reprises aux articles 3 et 5 du Règlement communal):

- Être une entité enregistrée à la BCE
- Être une petite ou micro-entreprise et répondre à la notion de « commerce indépendant » définie par l'article 2 du règlement.
- Disposer d'un code NACE éligible et être actif au sein de ce secteur d'activité
- Prouver un exercice effectif de son activité sur le territoire de la Ville de Binche jusqu'à la date d'entrée en vigueur du règlement
- S'engager sur l'honneur à reprendre et à poursuivre son activité
- Remettre l'ensemble des documents nécessaires et utiles à la bonne analyse du dossier de demande de prime de soutien
- Être en ordre au niveau des taxes communales (le montant d'éventuels arriérés sera le cas échéant prélevé d'autorité par la Direction financière sur la prime à verser)
- Être en règle des dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité, vis-à-vis notamment des législations et réglementations fiscales, sociales et environnementales
- Une fermeture administrative de l'établissement commercial ne permet pas l'octroi de cette prime.

Au regard de la réglementation en vigueur, nous vous informons que vos données personnelles ne seront traitées que dans le cadre de la présente demande. En aucun cas, elles ne seront transmises à des tiers sans demande préalable de votre consentement.

I. Données d'identification du demandeur

a) Personne physique

Nom : Prénom :

b) Personne morale :

Nom de la société :

Forme de la société :

Rue : .. N°..... Bte

Code Postal : Commune

Tél. : E-mail :

N° de registre national :

II. Données d'identification de l'établissement

Nom de l'établissement :

Rue : N°..... Bte

Code postal : Commune :

Type d'activité :

Numéro d'entreprise :

Code NACE :

L'activité pour laquelle vous sollicitez la prime de soutien au commerce correspond bien à votre activité principale ? OUI/NON

III. Données bancaires pour le versement de la prime de soutien

Nom du titulaire du compte bancaire (identique au demandeur) :

N° compte IBAN :

Code Bic :

Au regard de la réglementation en vigueur, nous vous informons que vos données personnelles ne seront traitées que dans le cadre de la présente demande. En aucun cas, elles ne seront transmises à des tiers sans demande préalable de votre consentement.

IV.- A joindre au présent document

- Une attestation bancaire relative au compte à vue de l'entreprise (ou un extrait de compte récent reprenant le nom de l'entreprise ou de la personne physique et le numéro de compte)
- Une déclaration de TVA du dernier trimestre 2021 ou toute autre preuve probante récente d'activité jusqu'à la date d'entrée du présent règlement
- Une copie recto-verso de la carte d'identité du signataire de la demande
- Une copie d'un bail commercial si existant
- Une motivation de la demande de prime de soutien en cas de dérogations éventuelles par rapport au règlement (article 3 in fine)

Nombre total de pages en annexe :

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement communal de prime de soutien aux secteurs économiques lourdement impactés par l'annulation du Carnaval 2022 suite aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19

Je déclare que toutes les données fournies dans le présent formulaire sont sincères et véritables.

Je m'engage sur l'honneur à poursuivre mon activité sur l'entité de Binche

Le présent formulaire et les annexes utiles doivent être adressés dès le 21 février et jusqu'au 18 mars 2022 au Service des affaires économiques de la Ville de Binche :

- par courrier postal à l'adresse «Administration Communale - Service des affaires économiques – Rue Saint Paul 14 à 7130 Binche» ou
- par courrier électronique à l'adresse suivante : affaires.economiques@binche.be

Date / /

Signature,